

<p>Date de convocation : 20/02/2023</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---

Le vingt-trois février deux mille vingt-trois à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Emeline MOUNIER), Dimitri CLOT (pouvoir à Florian CHAUDIER), Colette MORIN (pouvoir à Jean Paul GRANGE) (3).

Absent : (0)

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Réhabilitation bourg-centre : avenants n°1 lot 3 charpente couverture zinguerie – lot 4 menuiseries extérieures – lot 2 maçonnerie – gros œuvre.

DCM 20230223-9

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20221011-2 relative au choix des entreprises pour la réhabilitation du bâtiment bourg-centre pour un montant de 777 092.52 € HT soit 928 481.62 € TTC.

Il indique qu'il convient de signer un avenant aux lots 3 - 4 - 2 :

Lot 3 : charpente couverture zinguerie : GIBERT MENUISERIE CHARPENTE
Montant du Marché 63.721,79 € HT soit 76.466,15 € TTC
Montant Avenant 1 - 6 658.30 € HT -7 989.96 € TTC
est porté à la somme de 57 063.49 € HT soit 68 476.19 € TTC

Objet :

Suppression du traitement de charpente : -7260.00€ HT

Modification de 2 fermes et non 3 :- 750.00€ HT

Laquage du bac acier en habillage du volume sur entrée (couleur non réalisée par fabricant car quantité trop petite) : +1351.70€ HT

AR Prefecture

043-214300873-20230223-DCM20230223_9-DE
Reçu le 24/02/2023

Lot 4 : Menuiseries extérieures : SERODON

Montant du Marché 81.491,50 € HT soit 97.789,80 € TTC

Montant Avenant 1 + 3 093.00 € HT + 3 711.60 € TTC

est porté à la somme de 84 584.50 € HT soit 101 501.40 € TTC

Objet : Rajout d'une porte pour le transport de fonds

Lot 2 : Maçonnerie – gros œuvre : SYC

Montant du Marché 56.301,19 € HT soit 67.561,43 € TTC

Montant Avenant 1 +3 000.00 € HT soit +3 600.00 € TTC

est porté à la somme de 59 301.19 € 71 161.43 €

Objet : Démolition de linteaux bois découverts sur ouvertures et remplacement par linteaux béton

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les avenants n°1 aux lots 3-4-2 et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,



AR Prefecture

043-214300873-20230223-DCM20230223_9-DE
Reçu le 24/02/2023